

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.095

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HUGENDBLER, Deuxième Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

10 AOUT 2000

10 AOUT 2000

**ETAIENT PRESENTS** : MM. HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER  
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD  
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU  
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

**ABSENTS EXCUSES** : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Indemnité de fonction élus.

**VOTE** : 27 POUR  
2 CONTRE  
2 ABSTENTIONS

La loi n°2000-295 du 5 Avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice a, entre autres, modifié le taux des indemnités de fonction des maires.

L'article L 2123-23-1 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un taux maximal de 65 % pour les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 10000 et 19999, strate démographique correspondant à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

De fixer le taux de l'indemnité de fonction de Maire à 62 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,

**Certifié Exécutoire**  
Le Premier Adjoint,

l'accomplissement  
H. LE GUEUT

Compte-tenu de

des formalités légales

le 22 août 2000

**Certifié Conforme**  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS